



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-813-01 Személyi edző

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Entraîneur personnel

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- remplir un rôle de modèle positif et crédible;
- respecter les règles professionnelles, déontologiques et juridiques relatives à la profession;
- connaître l'état de santé et la forme physique du client;
- encourager le changement de mode de vie du client;
- formuler des objectifs d'entraînement sur les long, moyen et court termes;
- établir des programmes d'entraînement promouvant le développement harmonieux des capacités;
- prendre en compte les spécificités liées à l'âge et au sexe;
- gérer efficacement les situations d'interaction et appliquer les techniques de motivation;
- dans la mesure du possible, prévenir les blessures et les accidents;
- se servir de matériels, de lieux et de méthodes d'entraînement variés;
- coopérer avec les professionnels de la santé;
- mettre en pratique les principes de l'alimentation saine;
- déterminer l'état d'alimentation, la constitution physique et le poids idéal du client;
- concevoir des programmes personnalisés sur mesure d'exercices physiques et d'alimentation destinés à la diminution du poids corporel et promouvoir la mise en œuvre efficace de ceux-ci.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3722 Animateur de programmes récréatifs et de fitness

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Planning spécial d'entraînements et alimentation</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Programmation et encadrement des entraînements individuels</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">60.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Planning spécial d'entraînements et alimentation	5	40.00	Épreuve pratique	Programmation et encadrement des entraînements individuels	5	60.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Planning spécial d'entraînements et alimentation	5	40.00										
Épreuve pratique	Programmation et encadrement des entraînements individuels	5	60.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p> <p>Liste supplémentaire des formations professionnelles prérequis : 52 813 01 0100 33 01 Éducateur sportif(avec indication de la discipline sportive) 52 813 01 0010 52 02 Entraîneur sportif (avec indication de la discipline sportive) 52 813 01 0001 54 01 Animateur de programmes d'exercices physiques récréatifs (avec indication de la spécialité) 33 8962 01 Éducateur sportif (avec indication de la discipline sportive) 52 8962 01 Entraîneur sportif (avec indication de la discipline sportive) Formation professionnelle supérieure en culture physique Formation professionnelle en kinésithérapie</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		360 heures

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat et
- 31 813 01 Educateur sportif(avec indication de la discipline sportive), ou
- 54 813 02 Entraîneur sportif (avec indication de la discipline sportive), ou
- 54 813 01 Instructeur fitness et wellness, ou
- 51 813 01 Instructeur de fitness aquatique, ou
- 51 813 02 Instructeur de fitness en groupe, ou
- 51 813 03 Instructeur de fitness

Modules d'exigences professionnelles:

10339-12 Théorie et méthodologie de l'entraînement personnel
10340-12 Alimentation et régulation du poids corporel
10341-12 Musculation

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET